

L'ENTRE-DEUX



Quand ces travaux tant attendus seront terminés, viendra le temps de la réflexion sur la circulation rue des Champs pour réduire la vitesse.

BAIGNADE DANS LA MEUSE

POUR RAPPEL : la baignade dans le fleuve Meuse et le canal est strictement interdite pour des raisons évidentes de sécurité.

Le fleuve Meuse peut se révéler dangereux, chaque année de nombreuses noyades sont à déplorer !

CONFITURES : OCTOBRE ROSE



À toutes les bonnes volontés, nous avons très peu de confitures cette année pour notre vente au profit de la Ligue contre le Cancer sur le marché du 06 octobre prochain.

Si vous avez un peu de temps pour faire des confitures ou si vous avez des fruits à nous proposer, merci de nous contacter en mairie. Les pots et le sucre vous seront fournis.

On compte sur vous !

POINT SUR LES TRAVAUX

L'entreprise COLAS termine les "petits" travaux d'aménagement avant une interruption de 15 jours (délai entre la fin du chantier principal de COLAS pour la CAGV et celui d'EUROVIA pour le département).

Les riverains de la rue de l'Église peuvent de nouveau stationner devant leur porte.

Début septembre, l'entreprise Colas entreprend le rabotage de la chaussée au centre du village, finalise les deux plateaux et la mise à niveau des tampons.

Eurovia interviendra autour du 16 septembre pour raboter et refaire la chaussée en enrobé sur toute la traversée du CD 115 (de panneau à panneau).

RAPPEL FERMETURE POUR CONGÉS



L'Agence postale sera fermée du **16 août au 01 septembre 2024 inclus**

Pendant cette période, vos avisés (recommandés, colis) seront disponibles en MAIRIE DE THIERVILLE (Agence Postale).

HORAIRES TONTES



Lundi, mardi, mercredi, jeudi
et vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 19h

Samedi : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h

Dimanche et jour férié : 10h - 12h

L'agent technique étant en congés jusqu'au 01 septembre, merci à chacun, si vous en avez la possibilité, de tondre devant chez vous.

La municipalité vous remercie !



OPÉRATION "MILLE TALENTS" TOUT LE MONDE Y A DROIT

Les coupons "Mille Talents" sont attribués à tous les Charnysiens de 0 à 99 ans ayant leur résidence principale et effective dans la commune.

Les enfants et adultes qui s'inscriront pour l'année 2024-2025 à une activité sportive et/ou culturelle dans un club ou une association de type "loi 1901" pourront bénéficier des coupons.

À savoir que le Conservatoire, Atelier d'Art, Aquadrome, Animations adultes proposées par la ville de Verdun et l'EPL Agro sont acceptés à condition que le siège social soit basé sur le territoire de l'agglomération du Grand Verdun.

Les demandes doivent être effectuées en ligne, une demande par bénéficiaire, sur www.charny-sur-meuse.com lien disponible jusqu'au 04 octobre 2024.

Pièces à fournir obligatoirement :

- avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (toutes les pages)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- livret de famille
- carte nationale d'identité - celle des parents pour les moins de 18 ans
- indiquer votre numéro de portable et votre mail

Dès réception de votre dossier sur le site, les coupons seront établis et le secrétariat de mairie vous contactera dans les meilleurs délais pour venir les retirer.

PASS CULTURE

Le pass culture est un dispositif porté par le Ministère de la Culture, qui a pour objectif de faciliter l'accès aux jeunes de 18 ans aux offres culturelles. Grâce à une web-application, les bénéficiaires peuvent réserver des biens et des services culturels, en utilisant un compte virtuel crédité de 300 €.

Pour bénéficier de ce dispositif, les jeunes de 18 ans résidant sur le territoire de l'Agglomération du Grand Verdun depuis plus de un an, doivent s'inscrire sur le site internet :

<http://pass.culture.fr>



Après la transmission dématérialisée de leurs justificatifs d'identité et de domicile, ils recevront un lien d'activation leur permettant de télécharger leur Pass Culture.